

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit: DILUANT E ref 5020001

Date de révision: 27.05.2021

Version 3

Page: 1/12

1-Identification de la substance / préparation et de la Société**1.1. Identifiant du produit**

Nom commercial : DILUANT E ref 5020001

Nom de la substance : butanone

No.-Index : 606-002-00-3

No.-CAS : 78-93-3

No.-CE : 201-159-0

Numéro d'enregistrement : 01-2119457290-43-xxxx

Synonymes et Autres noms : BUTANONE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations**Déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange:

Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées:

Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques:

Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à un grade produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale : COLOR INDUSTRIE

Adresse : 14 rue Théodule Villeret

95130 LE PLESSIS BOUCHARD

Téléphone : 0139787758

Adresse e-mail : color@color-industrie.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence :**

Centre antipoison: 01 4542 5959 (ORFILA)

<http://www.centres-antipoison.net>**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Liquides inflammables	Catégorie 2	----	H225
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2	----	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Catégorie 3	-----	H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine :

Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit: DILUANT E ref 5020001

Date de révision: 27.05.2021

Version 3

Page: 2/12

Pas de données supplémentaires disponibles.

Dangers physicochimiques:

Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques., Pas de données supplémentaires disponibles.

Effets potentiels sur l'environnement:

Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

Pas de données supplémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Stockage:

P403 + P233 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Étiquetage supplémentaire:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• butanone

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit: DILUANT E ref 5020001

Date de révision: 27.05.2021

Version 3

Page: 3/12

		Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
Composants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
butanone No.-Index :606-002-00-3 No.-CAS :78-93-3 No.-CE :201-159-0 Enregistrement : 01-2119457290-43-xxxx	<= 100	Flam. Liq.2 Eye Irrit.2 STOT SE3	H225 H319 H336

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4 - PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux:

Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Transférer la personne à l'air frais. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation:

Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. En cas de perte de conscience tourner la personne sur le côté. Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 10 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes:

Migraine, Vertiges, Somnolence, Nausée, engourdissement, Contraction musculaire, Faiblesse, Peut provoquer des rougeurs, des larmes, une faiblesse de la vue.

Effets:

Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement:

Traiter de façon symptomatique.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie:

Nom du produit: DILUANT E ref 5020001

Date de révision: 27.05.2021

Version 3

Page: 4/12

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La distance de retour de flamme peut être considérable.

Produits de combustion dangereux:

Oxydes de carbone, Fumée

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers:

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Conseils supplémentaires:

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. L'échauffement provoque une élévation de la pression avec risque d'éclatement. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles:

Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Éviter la pénétration dans le sous-sol. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Conserver le récipient bien fermé. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants. Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit: DILUANT E ref 5020001

Date de révision: 27.05.2021

Version 3

Page: 5/12

Substances liquide combustible. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation antidéflagrante.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun:

Incompatible avec des agents oxydants. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériaux d'emballage appropriés:

Acier inoxydable, Acier au carbone, Polyester, Teflon

Matériaux d'emballage inappropriés:

, Conteneurs en polyéthylène, polystyrène, PVC, Caoutchouc naturel, Aluminium

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s):

Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 1161 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 600 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Aiguë – effets locaux, Contact avec la peau : 412 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 106 mg/m³

DNEL

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 31 mg/kg p.c. /jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce : 55,8 mg/l

Eau de mer : 55,8 mg/l

Libérations intermittentes : 55,8 mg/l

STP : 709 mg/l

Sédiment : 284,7 mg/kg poids sec (p.s.)

Sol : 22,5 mg/kg

Empoisonnement secondaire : 1000 mg/kg aliment

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU,

Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

200 ppm, 600 mg/m³

Indicatif

Valeurs limites d'exposition indicatives selon les directives 91/322/EEC, 2000/39/EC, 2006/15/EC, 2009/161/EU,

Seuil limite d'exposition à court terme (STEL)

300 ppm, 900 mg/m³

Indicatif

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit: DILUANT E ref 5020001

Date de révision: 27.05.2021

Version 3

Page: 6/12

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Limite d'Exposition à Court Terme (VLCT): 300 ppm, 900 mg/m³

Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)

200 ppm, 600 mg/m³

Limite d'exposition professionnelle contraignante (VRC)

France. Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (VLEP), Désignation de la peau:

Peut être absorbé à travers la peau.

Indices d'exposition biologique

France. Indicateurs d'exposition biologiques (IBE) (Institut National de Recherches et Sécurité) (INRS, ND 2065), MEK, Urine

2 mg/l, Durée d'échantillonnage : fin du service

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Conseils:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de formation d'aérosol ou de brume, utiliser une protection respiratoire appropriée. Protection respiratoire conforme à EN 141.

Filtre type A pour des gaz et vapeurs organiques. En cas d'exposition intense ou durable utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains

Conseils:

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel:

caoutchouc butyle

délai de rupture: 120 min

Épaisseur du gant: 0,64 mm

Protection des yeux

Conseils:

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection de la peau et du corps

Conseils:

Vêtement de protection résistant aux solvants

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux:

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Nom du produit: DILUANT E ref 5020001

Date de révision: 27.05.2021

Version 3

Page: 7/12

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme: liquide

Couleur: incolore

Odeur: d'acétone

Seuil olfactif: 5,4 ppm

pH: env. 7

Point/intervalle de fusion: -86 °C

Point/intervalle d'ébullition: 79 - 81 °C

Point d'éclair: -6 °C (coupelle fermée)

Taux d'évaporation: 4 - 7,7 (Acétate de butyle = 1)
3,3 (ether = 1)

Inflammabilité (solide, gaz): Facilement inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure: 11,5 % (V)

Limite d'explosivité, inférieure: 1,0 % (V)

Pression de vapeur: 105 hPa (20 °C)

126 hPa (25 °C)

Densité de vapeur relative: 2,5

(Air = 1.0)

Densité relative: 1,2 (Référence: (Air = 1.0))

Densité: 0,8 g/cm³

Hydrosolubilité: 290 g/l (20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants: (Alcool) soluble

(Ether) soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: log Kow 0,3 (40 °C)

Température d'auto-inflammabilité: 514 °C

Décomposition thermique: donnée non disponible

Viscosité, dynamique: 0,42 mPa.s (20 °C)

Viscosité, cinématique: 0,52 mm²/s (20 °C)

Explosibilité: La formation des mélanges explosifs d'air et vapeur est possible.

Propriétés comburantes: Non comburant

9.2. Autres informations

Poids moléculaire: 72,11 g/mol

Indice de réfraction: 1,379 (20 °C)

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Conseils: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Réagit violemment avec des agents oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Conseils: Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses:

Incompatible avec des agents oxydants. Peut former des peroxydes explosifs. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter:

Chaleur, flammes et étincelles. Éviter les températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter:

Nom du produit: DILUANT E ref 5020001

Date de révision: 27.05.2021

Version 3

Page: 8/12

Oxydants, Aluminium

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de carbone, Fumée

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données pour le produit

Effets CMR

Propriétés CMR

Cancérogénicité: Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité: Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Tératogénicité: On ne le considère pas comme tératogène.

Toxicité pour la reproduction: Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité pour un organe cible spécifique

Exposition unique

Remarque:

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Exposition répétée

Remarque:

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration,

Composant: butanone No.-CAS 78-93-3

Toxicité aiguë

Oral(e)

DL50: > 2193 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 423)

Inhalation

CL50: 34 mg/l (Rat; 4 h)

Dermale

DL50: > 5000 mg/kg (Lapin) (OCDE ligne directrice 402)

Irritation

Peau

Résultat:

Pas d'irritation de la peau (Lapin; 4 h) (OCDE ligne directrice 404)

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Yeux

Résultat:

Irritation des yeux (Lapin) (OCDE ligne directrice 405)

Sensibilisation

Résultat:

non sensibilisant(e) (Test de Buehler; Dermale; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

Effets CMR

Génotoxicité in vitro

Résultat

négatif (Hépatocytes de rat) (OCDE ligne directrice 473)

négatif (Cellules de lymphome de souris) (OCDE ligne directrice 476)

Nom du produit: DILUANT E ref 5020001

Date de révision: 27.05.2021

Version 3

Page: 9/12

négatif (Salmonella typhimurium) (OCDE ligne directrice 471)

Génotoxicité in vivo

Résultat:

négatif (Souris, mâle et femelle)

(OCDE ligne directrice 474)

Tératogénicité

NOAEC Développement: 1.002 ppm

(Rat)

(18 jr; 7 heures / jour)

(OCDE ligne directrice 414)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

LOAEC Développement: 3.000 ppm

(Rat)

(18 jr; 7 heures / jour)

(OCDE ligne directrice 414)

Perte de poids

Autres propriétés toxiques

Toxicité à dose répétée

NOAEC: 5041 ppm

(Rat, mâle et femelle)

(Inhalation; vapeur; 4 mois; 6 heures/jour) (OCDE ligne directrice 413)

On n'a observé aucun effet secondaire néfaste pendant les tests sur la toxicité à dose répétée

Information supplémentaire

Expérience de l'exposition humaine:

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements. Une exposition chronique peut provoquer une dermatite.,

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Composant: butanone No.-CAS 78-93-3

Toxicité aiguë

Poisson

CL50 : 2993 mg/l (Pimephales promelas; 96 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 203)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50: 308 mg/l (Daphnia magna; 48 h) (Essai en statique; OCDE Ligne directrice 202)

algue

CE50: 1972 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes); 72 h) (Essai en statique; Fin : taux de croissance ; OCDE Ligne directrice 201)

Bactérie

CE0 : 1150 mg/l (Pseudomonas putida; 16 h) (Essai en statique; DIN 38412)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant: butanone No.-CAS 78-93-3

Persistance et dégradabilité

Persistance

Résultat:

Transformation due à l'hydrolyse ne devrait pas être significative. Transformation due à la photolyse ne devrait pas être significative.

Biodégradabilité

Résultat:

Nom du produit: DILUANT E ref 5020001

Date de révision: 27.05.2021

Version 3

Page: 10/12

98 % (Durée d'exposition: 28 jr)(OCDE ligne directrice 301D)

Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant: butanone No.-CAS 78-93-3

Bioaccumulation

Résultat:

log Kow 0,3 (40 °C)

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant: butanone No.-CAS 78-93-3

Mobilité

Eau:

Devrait rester dans l'eau ou migrer vers le sol., Le produit est partiellement soluble dans l'eau.

Tension superficielle

Résultat:

24,8 mN/m (20 °C)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Données pour le produit Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat:

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Composant: butanone No.-CAS 78-93-3 Information écologique supplémentaire

Résultat:

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés:

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Risque d'explosion.

Numéro européen d'élimination des déchets:

Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.

Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

14.1. Numéro ONU 1193

14.2. Nom d'expédition des Nations unie

ADR : ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE

RID : ÉTHYLMÉTHYLCÉTONE

IMDG : ETHYL METHYL KETONE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Classe 3

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit: DILUANT E ref 5020001

Date de révision: 27.05.2021

Version 3

Page: 11/12

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels):

3; F1; 33; (D/E)

RID-Classe 3

(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger) :

3; F1; 33

IMDG-Classe 3

(Étiquettes; No EMS) :

3; F-E, S-D

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II

RID : II

IMDG : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement selon l'ADR: non

Dangereux pour l'environnement selon RID: non

Polluant marin selon le code IMDG: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Note: Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG: Non applicable

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Données pour le produit

EU. REACH Annexe XIV, Liste de substances extrêmement préoccupantes candidates à l'autorisation:; N'est pas listée

EU. Reach Annexe XIV, Substances sujette à autorisation:; N'est pas listée

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso II : inflammables.

1432 Stockage de liquides inflammables

1433 Installations de mélange ou d'emploi de liquides

1434 Installations de remplissage ou de distribution de liquides inflammables.

Nomenclature des installations classées (ICPE) - Directive Seveso III:

4331 Liquide inflammable de catégorie 2 ou 3

1434 Installation de remplissage ou de distribution de liquides inflammables

Composant: butanone No.-CAS 78-93-3

Règlement (CE) 273/2004, précurseurs de drogues, Catégorie:

Les substances réglementées du code de la nomenclature combinée (NC): , 2914 12 00; Substance classifié, dans la nomenclature combinée

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.: Point n°: , 40; Listé Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I:

Exigences palier inférieur: 5.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

Exigences du palier supérieur: 50.000 tonnes; Partie 1: Catégories de substances dangereuses; P5c: Liquides inflammables, catégories 2 ou 3 pas couverts par P5a et P5b, L'information fournie est valide si le produit est stocké en dessous du point d'ébullition et à pression de 1013hPa.

Fiche de Données de Sécurité

Nom du produit:DILUANT E ref 5020001

Date de révision:27.05.2021

Version 3

Page:12/12

France. INRS, tableaux des maladies professionnelles:Table : A; Listé

France. INRS, Maladies Professionnelles, Table of Work-Related Illnesses:Table : 84; Listé

État actuel de notification

butanone:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	201-159-0
ENCS (JP)	OUI	(2)-542
IECSC	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(2)-542
KECI (KR)	OUI	97-1-81
KECI (KR)	OUI	KE-24094
NZIOC	OUI	HSR001190
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H225Liquide et vapeurs très inflammables.

H319Provoque une sévère irritation des yeux.

H336Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaireLes principales références bibliographiques et sources de données:

Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Autres informations:

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.